

Lihortó Égalité Fraternité

## ARRETÉ N° 2022 - 1062

Approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 140/AT/2022 du 07 décembre 2022 Relative aux dispositions de l'article 2 de la délibération n° 32/AT/2016 portant création de l'écotaxe, modifiées par la délibération n° 68/AT/2019 du 03/12/2019.

## Le Préfet, Administrateur supérieur des Îles Wallis et Futuna Officier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer :

VU le décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 portant réorganisation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 ;

VU le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi précitée ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN. en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna :

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et du Ministre des outre-mer en date du 7 mai 2021 portant nomination de Monsieur Marc COUTEL en qualité de Secrétaire général du territoire des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2021-557 du 4 juin 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Marc COUTEL, administrateur civil, en qualité de Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2022-897 du 03 novembre 2022 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session Budgétaire :

Sur proposition du Secrétaire Général,

## ARRÊTE:

Article 1er: Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 140/AT/2022 du 07 décembre 2022 relative aux dispositions de l'article 2 de la délibération n° 32/AT/2016 portant création de l'écotaxe, modifiées par la délibération n° 68/AT/2019 du 03/12/2019.

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera./.

Ampliations:

Cabinet 1 Délégation Futuna 1 AT/CP 2 **DFIP** 1 **Finances** 1 Environnement 1 SRE/JOWF

Mata'Utu, le 27 0EC. 2022

Pour le Préfet, Administrateur Sup et par délégation le Secrétaire Généra

Marc-COUTEL